



Communiqué de presse

15 novembre 2012

Où vont nos parcs nationaux ?

Oppositions locales de collectivités, pétitions pour défendre la Vanoise et l'ensemble des parcs nationaux, mobilisation des agents en grève le 15 novembre, demande d'exclusion du loup des Cévennes... France Nature Environnement s'alarme de la tension actuelle autour des parcs nationaux, outil emblématique de préservation de la diversité biologique. Explications.

Créés en 1960 pour protéger et valoriser un patrimoine naturel exceptionnel, les Parcs Nationaux apportent une reconnaissance internationale à dix territoires particuliers de métropole et d'outre-mer. Depuis 2006, une charte doit accompagner les collectivités dans leur zone d'adhésion. Mais la mise en œuvre de cette réforme s'avère difficile et déstabilise l'outil parc*.

Des refus de s'engager malgré des ambitions moindres

Les chartes en cours d'élaboration présentent des objectifs en matière de gestion et d'aménagement en deçà des enjeux existant dans ces territoires d'exception. Elles sont notamment amoindries par des communes qui craignent un gel de leur territoire. La faiblesse de chartes et les inconnues sur l'adhésion des communes remettent en cause le concept de zone d'adhésion, donc la cohérence du périmètre et de l'action des parcs nationaux.

Des difficultés structurelles

S'ajoutent à cela les besoins en moyens humains et financiers. Serge Urbano, administrateur de FNE en charge des milieux naturels, s'interroge : « *Comment les parcs nationaux, à effectifs et moyens constants, vont-ils assumer leurs nouvelles missions sur des territoires dont la surface est multipliée par trois ? Comment maintenir les fonctions fondamentales de protection de la zone cœur et les conjuguer à celles nouvelles de développement en accompagnement des collectivités de la zone d'adhésion ?* »

« *De plus, poursuit Bruno Genty, président de FNE, on constate un grave problème de gouvernance des parcs nationaux. Le strapontin laissé aux associations de protection de la nature dans les conseils d'administration des parcs, ne permet de sortir d'approches trop catégorielles au détriment de l'intérêt général des chartes et d'une vision territoriale qui peine à être commune et cohérente avec la zone cœur.* »

La meilleure illustration de ce déséquilibre est la récente délibération du parc national des Cévennes qui déclare incompatible la présence du loup avec les activités agropastorales. Jean-David Abel, chargé du dossier loup à FNE, estime que *« fondamentalement, un parc national ne peut décider de la présence ou non d'une espèce sur son territoire. FNE ne nie pas les questions légitimes que se posent les éleveurs cévenols, mais les réponses techniques pour la cohabitation élevage-prédateurs sont à chercher dans le plan national d'action Loup en projet, et non dans l'action législative »*.

Devant ces constats alarmants, la fédération France Nature Environnement attend de l'État, responsable direct des parcs nationaux, qu'il réaffirme leurs missions fondatrices, leur donne les moyens de les mener à bien et rééquilibre leur gouvernance. France Nature Environnement appelle les communes, en application de la déclaration des collectivités territoriales en faveur de la biodiversité portée à Hyderabad en octobre 2012, à s'impliquer dans la vie des parcs nationaux et à définir dans le cadre de la charte une politique équilibrée dans les zones d'adhésion, en solidarité avec les zones cœur des parcs.

* Voir notamment nos communiqués ci-dessous :

- [Que seront les parcs nationaux demain ?](#) - 30/01/2006
- [Les Parcs Nationaux à l'épreuve de la réforme](#) -22/10/2008